



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 28 JUIN 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

La commission de sélection professionnelle au grade de Rédacteur principal 2ème classe s'est réunie le 28 juin 2017. La séance a été ouverte à 14h00.

Composition de la commission :

Président : Jean-Jacques BERNARD

Personnalité qualifiée : Jean-Paul HUBY

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Philippe SOULIER

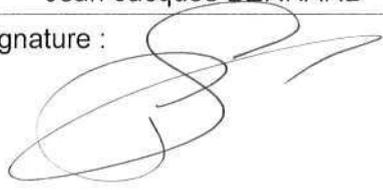
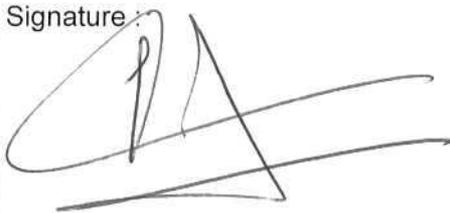
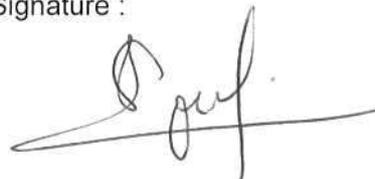
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 31 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade de Rédacteur principal 2ème classe :

Mme *Sophie* PAVOINE

Fait à Thorigné-Fouillard, le 28 juin 2017

Les membres de la commission :

Jean-Jacques BERNARD	Jean-Paul HUBY	Philippe SOULIER
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 28 JUIN 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

La commission de sélection professionnelle au grade d'Ingénieur s'est réunie le 28 juin 2017. La séance a été ouverte à 14h40.

Composition de la commission :

Président : Jean-Jacques BERNARD

Personnalité qualifiée : Jean-Paul HUBY

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Philippe SOULIER

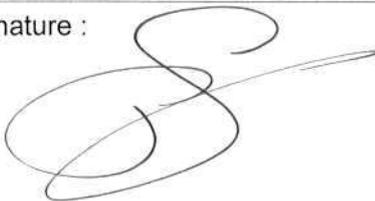
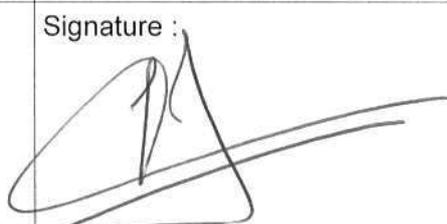
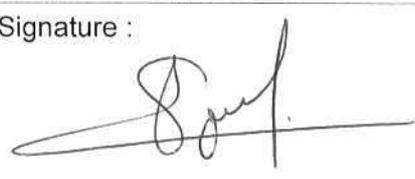
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 31 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d'Ingénieur :

M. Romain MARIADASSOU

Fait à Thorigné-Fouillard, le 28 juin 2017

Les membres de la commission :

Jean-Jacques BERNARD	Jean-Paul HUBY	Philippe SOULIER
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 28 JUIN 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

La commission de sélection professionnelle au grade de Rédacteur s'est réunie le 28 juin 2017. La séance a été ouverte à 15h30.

Composition de la commission :

Président : Jean-Jacques BERNARD

Personnalité qualifiée : Jean-Paul HUBY

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Catherine DUBOST

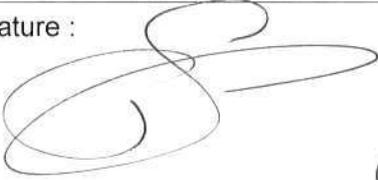
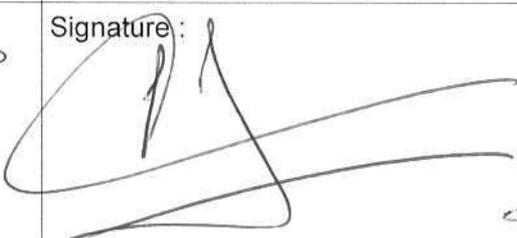
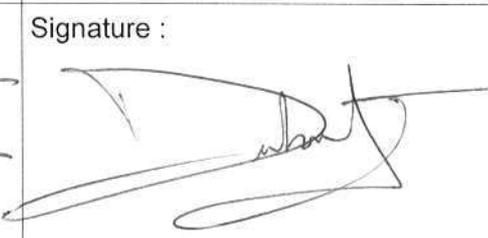
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 31 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade de Rédacteur :

Mme Julie VEILLARD

Fait à Thorigné-Fouillard, le 28 juin 2017

Les membres de la commission :

Jean-Jacques BERNARD	Jean-Paul HUBY	Catherine DUBOST
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.